

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31 Mai 2018

**Commune de
PAULHAN**

N° 2018/05/06

Date de la convocation	22/05/2018
	<u>Votes</u> : 24
Présents : 18	Pour : 24
Absents : 3	Contre : 0
Représentés : 6	Abstention : 0

L'an deux mille dix huit et le trente et un Mai,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, ROIG José, ROYON Sophie.

Etaient absents : MM. BORGNAT Géraldine, GASC Georges, WEHREMEIJER Patricia.

Procurations : - Mr ALAMBERT Elie à Mr JAURION Léon

- Mme ARNAUD-PONCY Pierrette à Mr ALEIX Bertrand
- Mr BONSIGNORI Vincent à Mr VALERO Claude
- Mme L'HOTE Valérie à Mr JAM Thierry
- Mme RICARD Christine à Mme GAVINET Isabelle
- Mr SEBASTIAN David à Mr ARNAUD Raymond

Objet : Modification du tableau des effectifs –

- Création d'un poste d'adjoint technique non titulaire temps complet

Accusé de réception en préfecture 034-213401946-20180531-2018-05-06-DE Date de télétransmission : 05/06/2018 Date de réception préfecture : 05/06/2018

- Suppression d'un poste d'adjoint technique non titulaire temps non complet (23/35ème)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le tableau des effectifs.

Vu la délibération en date du 25 janvier 2018 créant un poste d'adjoint technique non titulaire temps non complet (23/35^{ème}),
Considérant que les besoins de service nécessitent un poste à temps complet à compter du 01/07/2018,

Il propose de ce fait, à compter du 01 juillet 2018 :

- la création d'un poste d'adjoint technique non titulaire temps complet,
- la suppression du poste d'adjoint technique non titulaire temps non complet (23/35ème),

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide :

- la création d'un poste d'adjoint technique non titulaire temps complet, à compter du 01/07/2018,
- la suppression du poste d'adjoint technique non titulaire temps non complet (23/35ème) à compter du 01/07/2018,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire : Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20180531-2018-05-06-DE
Date de télétransmission : 05/06/2018
Date de réception préfecture : 05/06/2018